Héritage Acadien

REVUE D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
Publication mensuelle dirigée par Florian Bernard
NUMÉRO 5 ..... AVRIL 1995

Sommaire

1.Guerre civile en Acadie - 1632 à 1667 (Page 1)
2.Histoire et généalogie des familles Forest (Page 7)
3.Les De Bellefeuille, de courageux marins qui s'illustrent en Acadie (Page 15)
4.Le Collège de Bathurst (Page 18)
5.L'amiral Edward Boscawen, sans pitié pour les Acadiens (Page 19)
6.La marquise de Guercheville, la plus grande dame patronnesse de l'Acadie (Page 22)
7.Le capitaine John Doucett et le serment d'allégeance (Page 28)

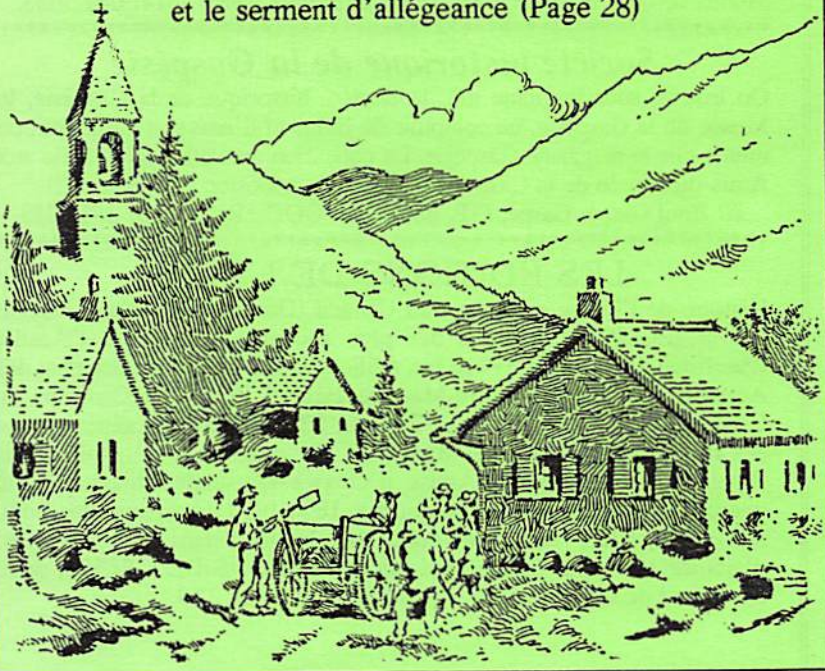

L'ENGAGÉ DE 1641

Histoire et Généalogie des familles BERNARD d'Acadie

André Bernard, maçon originaire de Beauvoir sur Mer, en Vendée, est arrivé en Acadie, en 1641, «pour servir en l'habitation du Sieur Charles de Latour», au fort Jemseg de la rivière Saint-Jean. Il est l'ancêtre de toutes les familles Bernard d'Acadie. Cet ouvrage de 300 pages, sous couverture rigide, est agrémenté d'une vingtaine de gravures. Il raconte l'histoire d'André Bernard et dresse l'arbre généalogique de ses descendants jusqu'à la dixième génération.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR 35$

Florian Bernard, Case postale 503, Magog, Qué. J1X 4W3

****

LES ACADIENS DU QUÉBEC

par Pierre-Maurice Hébert, Capucin

Cet ouvrage de 480 pages, comprenant une centaine d'illustrations, de cartes et de tableaux, consacre l'histoire de l'établissement des Acadiens au Québec, depuis la déportation de 1755 jusqu'à nos jours. C'est un ouvrage très documenté couvrant près de trois siècles d'histoire des Acadiens au Québec. Un Québécois sur sept est d'origine acadienne, ce qui donne environ un million d'Acadiens dans la «Belle Province». On se procure cet ouvrage au prix de 30$, (+10% pour les frais d'envoi), à l'adresse suivante: Éditions de l'Écho, 3650 boul. de la Rousselière, Montréal, Qué. H1A 2X9; tél: (514) 642-5391 / Fax: (514) 642-5033.

****

Société historique de la Gaspésie

On trouve, sous le même toit, la Société historique de la Gaspésie, le Musée de la Gaspésie, un comptoir de livres et d'artisanat gaspésien, de même que le magazine Gaspésie. La cotisation annuelle individuelle aux Amis du Musée de la Gaspésie est de $15; adhésion familiale; $25.

80 Boul.Gaspé, Gaspé, C.P. 680, Qué. GOC 1RO / (418) 368.5715

****

LES ÉDITIONS DE L'ÉCHO

Histoire de l'Église catholique au Canada (Dominique de Saint-Denis), 269 pages, $6 / Chronique des plus anciennes églises de l'Acadie (Pacifique de Valigny), 170 pages, édition rare, $25 / L'établissement des Acadiens au Québec (Pierre-Maurice Hébert), $3 / Les Capucins au Canada (Hilaire de la Pérade), 77 pages, $2 / Dictionnaire généalogique des familles Marcotte (Jean Marcotte), 291 pages, $25 / Histoire de la Paroisse Saint-François d'Assise d'Ottawa (Anselme Chiasson), 235 pages, $15 / Centenaire de Ristigouche, 1894-1994, (Anselme Chiasson), 224 pages, $12 / Toutes les taxes sont incluses dans les prix; prière d'ajouter 10% pour frais d'expédition: ÉDITIONS DE L'ÉCHO, 3650 boulevard de la Rousselière, Montréal, Qué, H1A 2X9.

GUERRE CIVILE EN ACADIE
1632 - 1667

En récupérant l'Acadie, qui était aux mains des Anglais, par le traité de Saint-Germain-en-Laye, en 1632, le cardinal Richelieu n'avait pas sérieusement l'intention de la coloniser. Dans son esprit, elle devait toujours rester abandonnée aux traitants et aux commerçants, ce qui contribuait à remplir les coffres du trésor royal sans contraindre la France à y investir d'importantes sommes. Telle était la politique étrangère, peu édifiante, du cardinal-ministre.

Laissés à leur propre cupidité, sans frein pour réprimer leurs ambitions dans cette terre lointaine, où ils régnaient en chefs absolus, loin des contrôles de l'État, ces hommes s'armèrent bientôt les uns contre les autres, dans le but d'agrandir leurs territoires et d'imposer leur domination. Ils transportèrent en Nouvelle France les luttes des châtelains du Moyen Age. Heureusement qu'à cette époque de l'Acadie primitive, ils ne faisaient encore de mal qu'à eux-mêmes.

L'Acadie fut divisée en neuf provinces, dont le gouvernement et la propriété furent donnés au commandeur de Razilly, à Charles de Saint-Étienne, chevalier de La Tour, et à Nicolas Denys. De Razilly obtint la concession de Port-Royal, avec tout ce qui était au sud, jusqu'à la Nouvelle-Angleterre. Charles de La Tour se vit octroyer tout le pays situé entre Port-Royal et Canseau, incluant l'établissement de la Rivière Saint-Jean. Quant à Nicolas Denys, il obtint le reste du territoire, depuis Canseau jusqu'à Gaspé. De Razilly, homme de la faction catholique dirigée par Richelieu, fut nommé gouverneur en chef de toutes ces provinces, ce qui indisposa sérieusement Charles de La Tour et Nicolas Denys qui, bien que tièdes au plan religieux, étaient huguenots. Il était inévitable qu'éclate, à plus ou moins long terme, une guerre politico-religieuse en Acadie. Mais il n'en fut rien du temps de Razilly.

Charles de La Tour, désirant faire approuver par le roi de France la concession de terre accordée à son père, vers 1627, par le roi d'Angleterre sur la rivière Saint-Jesn, obtint des lettres patentes qui lui en assurèrent la propriété. Plus tard, en 1634, il se fit en

outre donner par décret royal l'île de Sable, dix lieues en carré sur le bord de la mer, à La Hève, et enfin dix autres lieues à Port-Royal, avec les îles adjacentes.

Le commandeur de Razilly fut si enchanté, en arrivant en Acadie, des beautés naturelles de La Hève, des avantages de son port, assez grand pour contenir mille vaisseaux, qu'il se fit céder ce lieu par Charles de La Tour et qu'il y construisit sa résidence. Il prit en même temps, suivant l'ordre du roi, possession de toute la contrée, jusqu'à la rivière Kénébec. Une frégate, qu'il avait envoyée dans ces parages, trouva un petit fort à Pentagouet (Penobscot), que les Anglais de Plymouth avaient élevé pour y déposer leurs marchandises de traite. Les hommes de Razilly s'en emparèrent et y laissèrent garnison. Peu de temps après Razilly mourait. Ses frères cédèrent ses possessions à Charles de Menou, sieur d'Aulnay de Charnisay, également du parti des catholiques et habile politicien, qui fut nommé gouverneur de toute l'Acadie.

Le premier geste de d'Aulnay fut d'abandonner La Hève, où le commandeur De Razilly avait formé un établissement florissant, pour aller se fixer avec tous les habitants à Port-Royal. Mais, soit par rivalité dans la traite des fourrures, où ils avaient tous les deux engagé des sommes considérables, soit à cause de malentendus touchasnt les limites de leurs terres respectives, soit encore par opposition religieuse, soit enfin par jalousie de voisinage, la mésentente germa bientôt entre Charles de La Tour et d'Aulnay, et elle alla si loin qu'il ne leur resta bientôt plus qu'à en venir aux armes.

Louis XIII écrivit une lettre à d'Aulnay, pour fixer les limites de son gouvernement à la Nouvelle-Angleterre, d'un côté, et une ligne tirée du milieu de la Baie Française jusqu'à Canseau, de l'autre. Tout le pays situé à l'ouest de cette ligne restait à Charles de La Tour, sauf La Hève et Port-Royal, que d'Aulnay devait garder en échange du fort de la Rivière Saint-Jean, retenu par La Tour. Cette lettre ne fit point cesser les difficultés. Les deux hommes continuèrent à s'accuser mutuellement auprès du roi, jusqu'à ce que d'Aulnay, ayant réussi, dit-on, à noircir son rival dans l'esprit du monarque, reçut l'ordre de l'arrêter et de l'envoyer prisonnier en France. Pour exécuter cet ordre, d'Aulnay alla mettre le siège devant le fort Saint-Jean.

La Tour attaqué tourna les yeux vers les colonies anglaises et rechercha l'alliance des habitants de Boston, ses co-religionnaires. Par ailleurs, comme la France et l'Angleterre étaient en paix, le

gouverneur de Boston n'osa pas le soutenir ouvertement, mais il vit avec plaisir les colons français se déchirer entre eux, comme en témoigne une lettre de John Endicott à Winthrop, le 19 avril 1643: «Aussi longtemps que La Tour et d'Aulnay seront opposés l'un à l'autre, ils s'affaibliront réciproquement. Si La Tour prenait le dessus, nous aurions un mauvais voisin en lui, et je craindrais qu'on eût peu sujet d'être content d'avoir eu affaire à ces Français idolâtres». Mais le gouverneur changea d'idée et jugea, quelque temps après, qu'il pouvait permettre à La Tour d'engager des volontaires dans les colonies anglaises. Aussitôt celui-ci loua quatre navires et engagea 80 volontaires anglais du Massachusetts, auxquels il adjoignit 140 protestants rochellois qu'il avait déjà à son service. Cette force le mit en état non seulement de faire lever le siège à d'Aulnay, mais de le poursuivre jusqu'au pied de ses propres murailles.

Ce recours anglais ne lui pas donné cependant ans opposition dans la Nouvelle-Angleterre. On discuta longuement le pour et le contre. Chacun, en bon puritain, fit un étrange abus de la Bible pour prouver qu'il avait raison et que son adversaire avait tort, mais ne réussit qu'à démontrer qu'il est dangereux de laisser l'application de l'Ecriture sainte à ceux qui sont intéressés à la mal interpréter. Le gouverneur Winthrop avait su consulter les intérêts matériels de sa province. Il ne put le dissimuler longtemps. «Toute la question pour nous, disait-il à ceux qui le blâmaient de soutenir La Tour, se réduisait à savoir s'il était plus sûr, plus juste, plus honorable d'arrêter le cours de la divine Providence, qui nous offrait l'occasion de secourir un voisin infortuné en affaiblissant un ennemi dangereux, que de la laisser aller librement dans ses voies. Nous avons préféré ce dernier parti».

Charles d'Aulnay se plaignit amèrement de l'agression commise par des sujets anglais en pleine paix. Le gouverneur de Boston répondit en lui proposant un traité d'amitié et de commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, proposition que d'Aulnay s'empressa d'accepter, parce qu'il entrevoyait par là l'occasion de tirer vengeance de son rival. Ce traité fut signé le 8 octobre 1644, à Boston, et ratifié ensuite par les commissaires des colonies confédérées du Massachusetts, de New-Haven et de New-Plymouth.

Ceci fait, d'Aulnay, apprenant que La Tour était absent, courut surprendre son fort de la Rivière Saint-Jean, mais Madame de La Tour, qui s'est immortalisée par le courage qu'elle a montré dans cette guerre, communiqua à la garnison l'ardeur qui l'animait elle-

même. Elle opposa une si vigoureuse défense que d'Aulnay, après avoir perdu 33 hommes, se vit obligé de lever le siège et de fuir devant une femme. Les Bostonnais, cependant, continuaient à fournir en secret des secours à leur co-religionnaire La Tour, malgré le traité. D'Aulnay, confus de sa défaîte, les accusa de violer leur parole, les menaça, et, pour leur faire voir que ses menaces n'étaient pas vaines, il s'empara d'un vaisseau anglais et de son équipage, qu'il fit prisonnier. Cette espèce de représaille eut l'effet désiré. Le traité fut confirmé, et La Tour abandonné à ses propres forces.

D'Aulnay, que ses échecs rendaient plus opiniâtre, profita du moment pour retourner mettre le siège devant le fort de La Tour à la Rivière Saint-Jean, où Marie-Jacquelin de La Tour se trouvait encore seule, avec une poignée d'hommes. D'Aulnay, malgré une forte supériorité numérique, fut repoussé pendant trois jours. Il commençait à désespérer du succès, lorsqu'il fut secrètement introduit dans la place par la trahison d'un protestant suisse, Hans Vannes, qui était au service de La Tour, le jour de Pâques. Madame de La Tour, réfugiée dans une partie du fort où elle pouvait encore se défendre, obligea d'Aulnay de lui accorder les conditions qu'elle demandait, avant de se rendre et de déposer les armes. D'aulnay accepta, mais lorsqu'il vit le peu de monde à qui il avait eu affaire, honteux d'avoir accordé une capitulation si honorable, prétendit avoir été trompé, et fit pendre la garnison sur le champ, obligeant Madame Marie-Jacquelin de La Tour à assister au supplice, une corde au cou.

Tant d'inquiétudes, la mort affreuse de ses gens, la ruine totale de sa fortune, tous ces maux épuisèrent et mirent prématurément au tombeau une femme que ses talents et son courage rendaient digne d'un sort plus heureux. Madame de La Tour rendit l'âme, en effet, quelques semaines après l'attaque.

A partir de ce moment, brisé par la mort de sa femme, Charles de La Tour erra en différentes parties de l'Amérique. Il se rendit à Québec, en 1646. Il y fut salué, à son arrivée, par des salves de canon, et fut logé avec grand honneur au château Saint-Louis. Il passa quelques années au Canada. Assisté de quelques amis qu'il avait en Nouveller-Angleterre, Charles de La Tour entreprit de faire la traite des fourrures à la Baie d'Hudson. Et voici qu'au retour d'une expédition, en 1651, il apprend la mort de son ennemi, d'Aulnay. Il revient alors rapidement en Acadie. Il y épousa la veuve de son ancien rival, et rentra en possession de

tous ses biens par l'abandon qu'en firent les héritiers du défunt, recueillant ainsi l'héritage d'un homme qui avait passé sa vie à tramer sa perte... Mais ses amitiés avec les Anglais le rendirent suspect à Mazarin. Un nommé LeBorgne, créancier de d'Aulnay, fut autorisé à se saisir des héritages laissés par son débiteur en Acadie, et cela à main armée s'il était nécessaire. LeBorgne, une fois en chemin, se crut en droit de s'emparer de toute la province. Il commença par attaquer Nicolas Denys, qu'il surprit et envoya chargé de fers à Port-Royal, après s'être rendu maître de son établissement du Cap-Breton. Il alla ensuite incendier La Hève, n'épargnant pas même la chapelle. Il faisait ses préparatifs pour aller attaquer La Tour, au fort de la Rivière Saint-Jean, lorsqu'un évènement inattendu vint l'arrêter dans son oeuvre de destruction et de spoliation. L'Angleterre, une fois de plus, avait déclaré la guerre à la France. Cromwell, qui voulait reprendre l'Acadie, chargea le major Sedgewick de cette entreprise, en 1654. Celui-ci surprit d'abord Charles de La Tour, à la Rivière Saint-Jean, cingla ensuite vers Port-Royal, qu'il enleva sans coup férir, et où il s'empara de LeBorgne, qui finit ainsi par une lâcheté une carrière où il ne s'était distingué que par le pillage et l'incendie. Dans le même temps, les soldats du Massachusetts attaquèrent à La Hève le fils de LeBorgne, et un nommé Guilbault, marchand de La Rochelle. Après avoir été d'abord repoussés et avoir perdu leur commandant, ces troupes obtinrent enfin, par la supériorité du nombre, possession d'un méchant fort, à la condition que ses défenseurs emporteraient ce qui leur appartenait. Après ces événements, l'Acadie resta un certain temps dans un état vague, les possesseurs reconnaissant pour souverain, tantôt le roi de France, tantôt le roi d'Angleterre, et même quelquefois les deux rois ensemble.

Nicolas Denys lui-même, venu à Chedabouctou, près de Canseau, vivait en bonne intelligence avec les Anglais, lorsque, soupçonné peut-être en France, il se vit attaqué une seconde fois par ses propres compatriotes. Un certain Monsieur de la Giraudière avait obtenu, sous de faux prétextes, dit-on, la concession de Canseau. Il s'empara des navires de Nicolas Denys et de son comptoir du Cap-Breton, et vint l'investir lui-même dans son fort. Ces agressions, les longs procès qui en découlèrent, et un incendie qui dévora peu de temps après son établissement, complétèrent la ruine de Nicolas Denys et l'obligèrent à s'éloigner du pays, pour lequel sa retraite fut une véritable perte. Il avait formé des pêcheries, des comptoirs pour la traite et des chantiers de bois de construction, dont il exportait

des quantités considérables en Europe. Nicolas Denys avait donné une véritable infrastructure commerciale à l'Acadie.

Charles de La Tour, qui était huguenot, n'avait pas eu de répugnance à dépendre d'un État protestant, et s'était mis tout à fait sous la protection de l'Angleterre dès qu'elle avait été maîtresse du pays. Il avait obtenu de Cromwell la concession de l'Acadie, conjointement avec Sir Thomas Temple et William Crowne, en 1656. Il avait ensuite cédé sa part à Temple, qui dépensa plus de seize mille livres sterling pour le seul rétablissement des forts. Mais l'Acadie, rendue à la France, onze ans après, en 1667, par le traité de Bréda, retomba dans son ancien état de discorde et d'oubli.

Malgré les représentations et les prières de ses habitants, ce pays avait toujours été négligé. Maîtresse d'immenses contrées couvertes de forêts, la France avait peur de se dépeupler en envoyant beaucoup de colons en Amérique, et elle avait ajourné à un autre temps ses projets de colonisation de cette province, préférant surtout s'occuper du Canada, qui paraissait lui offrir plus d'avantages. Froide et moins fertile que le Canada, beaucoup plus exposée aux attaques anglaises, la péninsule acadienne ne lui paraissait alors de quelque valeur qu'à cause de sa situation géographique, et de l'usage qu'elle en pourrait faire comme station navale.

Au reste, les traitants, qui avaient besoin de forêts et de bêtes fauves, non de terres découvertes et cultivées, faisaient tous les efforts pour entraver les établissements et pour décourager les colons. D'Aulnay, de peur d'éloigner la chasse et de se créer de la concurrence dans son négoce, ne fit passer presque personne en Acadie. Il emmena même les habitants de La Hève à Port-Royal, où il les tint comme en esclavage, les empêchant de se livrer au commerce et maltraitant ceux qui favorisaient le développement du pays.

Ainsi, l'Acadie, déjà dépréciée dans l'opinion publique et victime de gens qui, dans leurs luttes intestines poussées jusqu'à la trahison, finissaient le plus souvent par se ruiner eux-mêmes et par ruiner le peu de laboureurs qui cultivaient le sol à l'ombre de leurs forts, ne pouvait ni prospérer ni grandir. Colbert aima mieux, comme ses prédécesseurs, diriger l'émigration vers le Canada, que de disséminer sur un trop vaste territoire. Il abandonna l'Acadie à elle-même, se bornant à la protéger contre l'agression étrangère.

D'après F. Xavier GARNEAU,
Histoire du Canada français,
Les Amis de l'Histoire, Montréal.

Histoire et généalogie des familles Forest d'Acadie

L'ancêtre des familles Forest d'Acadie, Michel de Forest, huguenot, né à Leyde, Hollande, en 1638, est arrivé en Acadie, à Port-Royal, vers 1659, à l'âge de 21 ans, sous l'occupation anglaise. Il a probablement fait le voyage sur l'un des navires de Thomas Temple, alors gouverneur de Boston, au Massachusetts, qui avait racheté de nombreuses terres de Charles de La Tour, en Acadie, et qui cherchait à y installer des colons de foi protestante.

Plusieurs membres de la famille de Michel de Forest possédaient des titres de noblesse, pour avoir participé aux croisades contre les hérétiques, en Terre Sainte. Tous les membres de cette illustre famille étaient passés au protestantisme, lors de la Réforme, comme d'ailleurs la plupart des habitants d'Avesnes.

Jean de Forest, marié vers 1575 à Anne Maillard, habitait Avesnes. Il eut un fils du nom de Jessé, marié en 1601 à Marie DuCloux qui, en 1624, prit la tête d'un important groupe d'émigrés huguenots de Hollande et des Flandres françaises, qui allèrent s'établir sur la rivière Hudson, à proximité de l'endroit où sera fondé New-Amsterdam (New York), en 1626, par Peter Minuet, un hollandais protestant, d'origine française. Ce Jessé de Forest était huguenot. Son fils Henri, né en 1606, mourut à la Nouvelle-Amsterdam quelques mois après son mariage, en 1637. Sa veuve se remaria à un Hollandais du nom de Hudde, qui retourna de Nouvelle-Amsterdam à Leyde, en Hollande, où Michel de Forest, fils posthume d'Henri de Forest est né, en 1638.

En 1654, Michel de Forest, alors âgé de seize ans, traversa l'Atlantique, probablement en compagnie de son oncle, le Dr Jean de la Montagne, marié à sa tante Rachel, et qui avait la garde des propriétés laissées à la Nouvelle-Amsterdam, par son père, lors de son décès. Vers 1659, Michel de Forest décida d'aller s'établir en Acadie, tombée aux mains des Anglais en 1654. Il se convertit alors au catholicisme et maria une acadienne. A Port-Royal, Michel de Forest avait obtenu une concession de terre, d'une éten-

due d'un mille de front par deux milles de profondeur, à un endroit situé à une dizaine de milles à l'est du port, connu de nos jours sous le nom de Tupperville, en Nouvelle-Écosse.

En 1924, un monument commémoratif fut inauguré à Avesnes, en l'honneur du pionnier Jessé de Forest, par le président de la République française, Monsieur Raymond Poincaré. Ce monument porte l'inscription suivante: «A la mémoire de Jessé de Forest, sa famille et ses vaillants compagnons des Flandes françaises qui, cherchant un nouveau monde où ils pourraient en paix affirmer leurs croyances et pratiquer librement la religion réformée, ont contribué puissamment à la fondation de New York, où les enfants de Jessé: Isaac, Henri et Rachel s'établirent en 1624».

Plusieurs descendants des familles Forest de Port-Royal se sont établies dans la Baie des Chaleurs, notamment à Bonaventure, de même que dans la région de Saint-Jacques-de-l'Achigan et de l'Assomption, après la déportation des Acadiens, en 1755. En juin 1772, l'abbé Degeay célébra la première messe de la paroisse Saint-Jacques-de-l'Achigan dans la maison de Charles Forest, construite en 1771 sur les bords du ruisseau Vacher, et démolie en 1946. Cette maison avait été érigée à l'endroit précis où se trouve, de nos jours, la croix du chemin ainsi qu'une souche d'arbre, coulée dans le béton et bénie en 1920. Le Père Vincent-de-Lérins, cistercien de l'abbaye de Rougemont, au Québec, né Jean Forest, à Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs, fut le collaborateur des évêques de Rimouski et de Gaspé. Un autre membre de cette famille, François Forest, a fait carrière comme journaliste, notamment au quotidien La Presse, de Montréal.

PREMIÈRE GÉNÉRATION

MICHEL DE FOREST, né en 1638, fils d'Henri de Forest, originaire d.Avesnes, Flandres françaises, arrivé en Acadie vers 1659, marié vers 1665 à Marie Hébert, fille d'Étienne Hébert et de Marie Gaudet, et en secondes noces, vers 1675, à Jacqueline Benoît. Enfants du 1er mariage: Michel (1667), Pierre (1669), René (1670), Gabrielle (1672). Enfants du 2ème mariage: Jean-Baptiste (1677), Marie (1679).

DEUXIÈME GÉNÉRATION

MICHEL FOREST, né en 1667, fils de Michel Forest et de Marie Hébert. Marié vers 1687 à Pasiguit à Marie Petitpas, fille de Claude Petitpas et de Catherine Bugaret, et en deuxièmes noces, à Grand'-Pré, le 29 octobre 1709, à veuve Marie-Célestin dit Bellemère, fille d'André Célestin dit Bellemère et

de Perrine Basine di Blanchet. Enfants du 1er mariage: Michel (1690), François (1692), Jean-Baptiste (1693). Enfants du 2ème mariage: Jacques (vers 1710) S'est établi à Pisiguit.

PIERRE FOREST, né en 1669, fils de Michel Forest et de Marie Hébert. Marié à Pisiguit vers 1691 à Cécile Richard, fille de Michel Richard et de Madeleine Blanchard. Enfants: Marie (1693), Madeleine (vers 1710). S'est établi à Pisiguit.

RENÉ FOREST, né en 1670, fils de Michel Forest et de Marie Hébert. Marié en 1695 à Françoise Dugas. Enfants: Marie (1696), Marguerite (1697), Joseph (1698), François (1701), Mathieu-René (1704), Jacques (1707), Madeleine (1709), Catherine-Josèphe (1713), Anne (1715), Pierre (1717), Jean-Pierre (1719), Charles (1723). René Forest a été inhumé à Port-Royal le 21 avril 1751.

JEAN-BAPTISTE FOREST, né en 1677, fils de Michel Forest et de Jacqueline Benoît. Marié vers 1702, à Beaubassin, à Élizabeth Labarre, fille de Jean Labarre. Enfants: Alexandre (1703), Joseph (1705), Jacques (1706) Jean-Joseph (1709), Marguerite (1711), François (1714), Charles (1716), René (1718), Pierre (1719), Marie (1720). S'est établi à Beaubassin.

TROISIÈME GÉNÉRATION

JOSEPH FOREST, né en 1698, fils de René Forest et de Françoise Dugas, marié à Port-Royal le 25 novembre 1720 à Marie Guilbault, fille de Charles Guilbault et d'Anne Bourg. Enfants: Marguerite (1725), Pierre (1727), Joseph (1730). Joseph Forest a été inhumé à Port-Royal le 10 janvier 1730.

FRANÇOIS FOREST, né en 1701, fils de René Forest et de Françoise Dugas. Marié à Port-Royal le 20 octobre 1727 à Jeanne Girouard, fille d'Alexandre Girouard et de Marie LeBorgne dit Bélisle. Enfants: Paul (1729), Marguerite (1730), Charles (1733), Jean-Baptiste (1736), Simon (1738), Élizabeth (1741), Félicité (1743), Madeleine (1747), François (1750). Cette famille fut déportée au Connecticut en 1755. Elle était à l'Assomption, au Québec, en 1771.

MATHIEU-RENÉ FOREST, né en 1704, fils de René Forest et de Françoise Dugas. Marié à Port-Royal le 19 janvier 1728 à Marie-Madeleine Guilbault, fille de Charles Guilbault et d'Anne Bourg. Enfants: Marie-Josèphe (1729), Joseph (1730), Jacques (1735), Pierre (1737), Marguerite (1740), Anastasie (1742), Jean-Baptiste (1748). Cette famille fut déportée au Connecticut en 1755.

JACQUES FOREST, né en 1707,

fils de René Forest et de Françoise Dugas. Marié à Port-Royal le 25 janvier 1734 à Marie-Josèphe Leprince, fille de Jean Leprince et de Jeanne Blanchard. Enfants: Victor (1735), Joseph (1737), Anne (1739), Pierre (1741), Marie-Josèphe (1743), Félicité (1745), Marguerite (1748), Charles-Tranquille (1750), Michel (1753).

PIERRE FOREST, né en 1717, file de René Forest et de Françoise Dugas. Marié à Port-Royal le 30 juin 1744 à Marie Richard, fille de Pierre Richard et de Madeleine Girouard. Pierre Forest est décédé en 1750, à Memramcook. En 1767, Marie Richard, sa veuve, était remariée à Charles Savoie, fils de François Savoie et de Marie Richard, et réfugiée avec sa famille au Canada.

JEAN-PIERRE FOREST, né en 1719, fils de René Forest et de Françoise Dugas. Marié à Port-Royal le 11 novembre 1743 à Anne Richard, fille de Pierre Richard et de Madeleine Girouard. Enfants: Madeleine (1744), Marie-Josèphe (1746), Joseph (1748), Isabelle (1749), Pierre (1751), Marguerite (1753). Cette famille fut déportée au Connecticut en 1755.

CHARLES FOREST, né en 1723, fils de René Forest et de Françoise Dugas. Charles Forest s'est établi à Beaubassin.

ALEXANDRE FOREST, né vers 1703, fils de Jean-Baptiste Forest et d'Élizabeth Labarre. Marié à Port-Royal le 17 juin 1724 à Marie Babineau, fille de Nicolas Babineau et de Marguerite Granger. Enfants: Osite (1738), Marguerite (1740). Cette famille était à Québec en 1758 et s'est établie à Saint-Michel de Yamaska vers 1770.

JOSEPH FOREST, né vers 1705, fils de Jean-Baptiste Forest et d'Élizabeth Labarre. Marié vers 1730, à Beaubassin, à Anne Girouard. Enfants: Geneviève (1733), Pierre (1740), Catherine (1740), Hélène (1747). Cette famille fut déportée en Nouvelle-Angleterre en 1755 et s'est établie dans la région de l'Assomption et de Yamaska, vers 1769.

JACQUES FOREST, né en 1706, fils de Jean-Baptiste Forest et d'Élizabeth Labarre. Marié à Port-Royal le 11 février 1726 à Marguerite Girouard, fille de Jacques Girouard et d'Anne Petitpas. Enfants: Madeleiner (1732), Marie (1741), Jean (1742), Jean-Baptiste (1743). Cette famille fut déportée au Connecticut en 1755. Jean, né vers 1742, s'est établi à Yamaska vers 1765, et Jean-Baptiste, né vers 1743, s'est établi à l'Assomption, vers 1767.

JEAN-JOSEPH FOREST, né en 1709, fils de Jean-Baptiste Forest

et d'Élizabeth Labarre. Marié à Beaubassin le 24 mai 1734 à Marie-Josèphe Pitre, fille de Claude Pitre et d'Anne Henry. Enfants: Anne-Marie (1742), Anastasie (1745). Cette famille était à Québec en 1757.

FRANÇOIS FOREST, né en 1714, fils de Jean-Baptiste Forest et d'Élizabeth Labarre. Marié à Beaubassin vers 1740 à Marie-Josèphe Girouard. Enfants: Joseph-Amand (1742), Rosalie (1744), Basile (1748). Cette famille était à Saint-Pierre-du-Sud en 1761, et à Bécancour, au Québec, en 1767.

CHARLES FOREST, né en 1716, fils de Jean-Baptiste Forest et d'Élizabeth Labarre. Marié à Beaubassin le 4 juin 1742 à Marguerite Poirier, fille de Michel Poirier et de Jeanne Bourgeois. Enfants: Marie (1745), Rose (1748).

RENÉ FOREST, né en 1718, fils de Jean-Baptiste Forest et d'Élizabeth Labarre. Marié à Beaubassin le 22 février 1746 à Anne Poirier, fille de Michel Poirier et de Jeanne Bourgeois.

PIERRE FOREST, né en 1719, fils de Jean-Baptiste Forest et d'Élizabeth Labarre. Marié à Beaubassin le 28 avril 1746 à Marguerite Hébert, fille de Joseph Hébert et d'Anne-Marie Boudrot. Enfants: Marie (1748). Cette famille fut déportée en Pennsylvanie en 1755.

CHARLES FOREST, né en 1723, fils de René Forest et de Françoise Dugas, de Port-Royal. Marié à Beaubassin le 10 mai 1745 à Marie Chiasson, fille d'Abraham Chiasson et de Marie Poirier, et en deuxièmes noces, vers 1759, à Marguerite Saulnier. Enfants: Paul (1746). Cette famille était en Louisiane en 1766.

JEAN-BAPTISTE FOREST, né vers 1693, à Pisiguit, fils de Michel Forest et de Marie Petitpas. Marié à Grand'Pré le 24 octobre 1718 à Madeleine Célestin dit Bellemère, fille d'André Célestin dit Bellemère et de Perrine Basile dit Blanchet. Enfant: Jean-Baptiste (1722).

JACQUES FOREST, à Pisiguit en 1710, fils de Michel Forest et de Marie Célestin dit Bellemère. Marié à Grand'Pré le 2 juillet 1731 à Claire Vincent, fille de Michel Vincent et de Marie Richard. Enfants: Victor (1733), Pierre (1734). Il demeurait dans la paroisse de Sainte-Famille de Pisiguit. Cette famille était à Saint-Malo, en France, en 1767.

PIERRE FOREST, né en 1695, fils de Pierre Forest et de Cécile Richard. Marié à Grand'Pré le 10 janvier 1718 à Madeleine Babin, fille de Vincent Babin et d'Anne Terriot. Enfants: Bonaventure (1720), Simon (1724).

QUATRIÈME GÉNÉRATION

PIERRE FOREST, né en 1727, fils de Joseph Forest et de Marie Guilbault. Marié à Port-Royal le 9 juin 1749 à Isabelle Leblanc, fille de Simon Leblanc et de Jeanne Dupuis. Enfants: Pierre (1755). Cette famille était à Québec en 1758.

JOSEPH FOREST, né en 1730, fils de Joseph Forest et de Marie Guilbault. Marié à Port-Royal le 18 janvier 1751 à Marie Bourgeois, fille de Guillaume Bourgeois et de Catherine Thibodeau. Enfants: Joseph-Armand (1751), Scholastique (1753). Cette famille a étédéportée en Caroline du Sud en 1755.

PAUL FOREST, né en 1729, fils de François Forest et de Jeanne Girouard. Marié à Port-Royal le 18 janvier 1753 à Nathalie Hébert, fille d'Alexandre Hébert et de Marie Dupuy.

CHARLES FOREST, né en 1733, fils de François Forest et de Jeanne Girouard. Marié en 1755 à Marie-Josèphe Robichaud, fille de Pierre Robichaud et de Marie Bourgeois, et en deuxièmes noces, en Nouvelle-Angleterre (mariage réhabilité à l'Assomption le 4 février 1771) à Isabelle Dugas, fille de Joseph Dugas et de Marguerite Robichaud. Cette famille, déportée au Connecticut, s'est établie à Saint-Jacques-de-l'Achigan, au Québec, vers 1772.

JEAN-BAPTISTE FOREST, né en 1736, fils de François Forest et de Jeanne Girouard. Marié en Nouvelle-Angleterre à Marie Hébert, vers 1763 (mariage réhabilité à l'Assomption le 4 octobre 1767). Enfants: Joseph (1765), Marie (1767), Jean-Baptiste (1769), Pierre (1777), Alexis (1778), Isaïe (1784), François-Xavier (1787). Cette famille s'est établie dans la région de l'Assomption en 1767.

SIMON FOREST, né en 1738, fils de François Forest et de Jeanne Girouard, marié à Boston en 1762 (mariage réhabilité à l'Assomption en 1767) à Rosalie Richard, fille de Jean-Baptiste Richard et de Marie-Josèphe Hébert. Enfants: Élizabeth (1763), Frédéric (1767), Marie (1772), Charles (1779), Jean-Charles (1780), Joseph (1781), Simon (1782). Cette famille s'est établie dans la région de l'Assomption en 1767.

JOSEPH-AMAND FOREST, né en 1742, fils de François Forest et de Marie-Josèphe Girouard. Marié à Montmagny vers 1772 à Thérèse Morin, fille d'Augustin Morin et de Marie-Judith Talbot. Enfants: Marie (1772), Marie-Thérèse (1774), François (1776), Madeleine (1778), Pierre (1779), Amand (1781), Jacques (1783), Marie-Josèphe (1784), Jean-Baptiste (1786), Jean (1787), Marguerite

(1789), Simon (1791), François (1796). Des membres de cette famille se sont établis à Bécancour et à Saint-Grégoire-de-Nicolet.

BASILE FOREST, né en 1748, fils de François Forest et de Marie-Josèphe Girouard. Marié à Bécancour le 18 février 1779 à Modeste Poirier, fille de Pierre Poirier et de Marie Gaudet. Enfants: Marie-Martine (1780), Pierre (1783), Marie-Josèphe (1784), Basile (1792), Marie-Marguerite (1797), David (1801). Des membres de cette famille se sont établis dans la région de Bécancour et de Saint-Grégoire-de-Nicolet.

JEAN-BAPTISTE FOREST, né à Pisiguit en 1722, vraisemblablement fils de Jean-Baptiste Forest et de Marie Célestin dit Bellemère. Marié vers 1745 à Marie-Madeleine Leblanc. Enfants: Olivier (1746), Théodose (1747), Étienne (1751). En 1752 Jean-Baptiste Forest était réfugié à l'île Madame, Île Royale (Cap Breton).

VICTOR FOREST, né vers 1733, fils de Jacques Forest et de Claire Vincent. Marié à Port-Lajoie le 2 mai 1756 à Judith Robichaud, fille de François Robichaud et d'Agathe Turpin, et en deuxièmes noces, à Port-Lajoie, le 7 février 1757, à Marie-Joseph Hébert, fille de Joseph Hébert et d'Isabelle Benoît. Enfants: Anne-Josèphe (1758).

PIERRE FOREST, né vers 1734, fils de Jacques Forest et de Claire Vincent. Marié à l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) le 10 janvier 1757 à Anne-Blanche Robichaud, fille de François Robichaud et d'Agathe Turpin.

BONAVENTURE FOREST, né vers 1720, fils de Pierre Forest et de Madeleine Babin. Marié vers 1745 à Claire Rivet, fille d'Étienne Rivet et d'Anne Prince. Cette famille fut déportée au Maryland en 1755.

SIMON FOREST, né vers 1724, fils de Pierre Forest et de Madeleine Babin. Marié vers 1750 à Marguerite Gauterot, fille de Jean Gauterot et d'Anne Leblanc. Enfants: Simon (1756), Maximien (1758), Ignace (1761), Marguerite (1763), Pierre (1766), Paul (1768). Cette famille fut déportée au Massachusetts en 1755. En 1771, elle était à Windsor (Nouvelle-Écosse), l'ancien Pisiguit, et plus tard elle s'est établie à Arichat, au Cap-Breton. Le fils de Simon, Maximien Forest, eut un fils du nom de Charles, né à Arichat, en 1794, et qui s'est établi à Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs. Il est l'ancêtre des Forest du comté de Bonaventure et de la Gaspésie.

EN LOUISIANE

1766 - CHARLES FOREST, 40 ans, marié à Marguerite Saulnier, 37 ans. Enfants: Paul, 20 ans;

Anselme, 15 ans; Marie, 6 ans; Marguerite, 4 ans; Charles, 2 ans; Une nièce, Marguerite, âgée de 20 ans, demeure avec lui. En 1769, Charles Forest occupe le lot N°45, sur la rive ouest du Mississipi.

1769 - PAUL FOREST, 23 ans, fils de Charles Forest, marié à Marguerite Orillon, 19 ans. Il occupe le lot N°46, sur la rive ouest du Mississipi. Enfant; Marguerite, 3 mois; Clémence-Anne (1773), Félicité (1773), Paul (1775), Madeleine-Angélique (1778), Louis (1782), François-Achille (1784).

1766 - PIERRE FOREST, 27 ans, marié à Anne Dupuy, 25 ans. En 1769, il est remarié à Marie-Josèphe Landry et il occupe le lot N°113 sur la rive est du Mississipi.

1777 - Veuve Forest, 56 ans, demeure sur la rive est du Mississipi, avec Jean Léger, marié à Cécile Poirier. Enfants Forest: Rosalie, 7 ans; Jean-Baptiste, 4 ans; Marguerite, 3 ans, et un orphelin, Pierre Poirier, 13 ans.

ANSELME FOREST, fils de Charles Forest et de Marguerite Saulnier. Marié le 7 février 1774 à Marie-Madeleine Leblanc, fille de Simon Leblanc et d'Élizabeth Leblanc. Enfants: Marie-Madeleine (1774), Paul (1778), Augustin (1780). Il demeure dans la paroisse l'Ascension.

PIERRE FOREST, marié à Marie Breaux. Enfant: Anna-Machette (1779). Il demeure dans la paroisse l'Ascension.

CHARLES FOREST, marié le 20 février 1786, dans la paroisse l'Ascension, à Marguerite-Madeleine Blanchard. Enfant: Bénoni-Charles (1787).

MOÏSE FOREST, fils de Jean-Baptiste Forest et de Marguerite-Bibiane Hébert, marié dans la paroisse Saint-Gabriel le 12 avril 1790 à Marguerite-Bibiane Alain, fille de Pierre Alain et de Catherine Hébert.

LES DE BELLEFEUILLE, DE COURAGEUX MARINS QUI S'ILLUSTRENT EN ACADIE

Jean-François Le Fébure, Sieur de Bellefeuille, est né à Rennes, en Bretagne, issu d'une famille dont plusieurs membres s'étaient illustrés dans la marine. Il est arrivé en Nouvelle-France vers 1698. Officier de marine, le Sieur de Bellefeuille a été cantonné à Plaisance, Terre-Neuve, où il s'est établi. Son frère, Thomas, s'est installé, pour sa part, en Acadie, où lui-même et ses descendants se sont illustrés de plusieurs façons.

Thomas de Bellefeuille a épousé Anne Beaudry, qui lui a donné douze enfants, dont une fille qui s'est mariée à François-Gabriel, Sieur d'Angeac, capitaine dans les troupes de la marine du roi et gouverneur-général des îles Saint-Pierre-et-Miquelon. Une autre des filles de Thomas de Bellefeuille a épousé le baron de l'Espérance, neveu du capitaine d'Angeac, et qui fut, comme son oncle, gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1773.

PIERRE DE BELLEFEUILLE

Pierre de Bellefeuille, fils de Thomas de Bellefeuille et d'Anne Beaudry, est né en janvier 1711. Il obtint la concession d'un fief à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il est décédé vers 1760, sams laisser de descendance.

GEORGES DE BELLEFEUILLE

Georges de Bellefeuille, né en 1706, fils de Thomas de Bellefeuille et d'Anne Beaudry, est entré dans les troupes de la marine du roi, en Acadie, où il a servi durant quelques années. Il a quitté la Nouvelle-France, en 1746, pour aller prendre un poste d'officier dans la marine, en France. Il devint capitaine-marchand, à Saint-Malo, puis lieutenant de frégate, le 17 décembre 1755. Pendant ce temps, en Acadie, les Anglais venaient de déporter des milliers d'Acadiens et menaçaient d'envahir les dernières possessions françaises, dont Louisbourg. Le lieutenant de Bellefeuille demanda à retourner en Nouvelle-France pour combattre les Anglais. Il reçut alors le commandement de la frégate *La Mutine*, qui reçut la mission de ravitailler Louisbourg. Georges de Bellefeuille servit

ensuite comme officier sur l'*Arc-en-Ciel*, un bâtiment de guerre et de transport commandé par Bélingant. Le bateau assura le transport de soldats, de vivres et de munitions vers Louisbourg à partir du 21 février 1756. Mais le 12 juin 1756, les Anglais attaquèrent la frégate et firent de nombreux prisonniers, dont le lieutenant de Bellefeuille. Celui-ci fut envoyé en détention durant sept mois en Angleterre. Dès sa libération, il alla de nouveau offrir ses services à la marine française. Le 16 août 1757, il prenait le commandement de la frégate *Apollon* et faisait aussitôt voile en direction de Port-Royal (Île du Cap-Breton), puis de Louisbourg. Blessé lors du siège de Louisbourg, en 1758, et de nouveau prisonnier des Anglais, Georges de Bellefeuille fut renvoyé en Angleterre, fers aux pieds, où il fut meprisonné durant douze mois. En 1766, revenu en Nouvelle-France, âgé de soixante ans, malade et victime de pertes de mémoire, il demanda sa mise à la retraite de la marine française. Il reçut alors une pension de 800 livres et mourut en 1787, à l'âge de 81 ans.

FRANÇOIS DE BELLEFEUILLE

François de Bellefeuille, fils de Thomas de Bellefeuille et d'Anne Beaudry, est né le 4 mars 1708. Il a épousé aux Trois-Rivières, le 15 mars 1749, Marie-Josephte Hertel de Cournoyer, fille de Michel et d'Anne des Gouttins, seigneur dee Pabos, dans la Baie des Chaleurs, et de l'Anse-au-Canard. Il y fonda un établissement prospère de pêcheries et amassa assez de ressources pour se permettre de retourner en France, avec sa famille. Hélas, en 1758, au moment où il s'apprêtait à réaliser son rêve, ses établissements furent ravagés de fond en comble par les soldats de la flotte anglaise de Louisbourg, en route pour aller assiéger Québec. François de Bellefeuille eut grand peine à s'échapper. Il se réfugia à Québec, avec sa famille, mais durant le siège il perdit tout ce qui lui restait. L'ancien adjoint de l'intendant et l'ancien commandant de la Gaspésie se retira aux Trois-Rivières où il fit subsister sa famille, tant bien que mal, en vendant une petite goélette. Rapidement à bout de ressources, ilse vit contraint de vendre son fief de Pabos au colonel Haldimand pour la somme de 800 livres sterling. Toutefois, en 1771, il acquit à l'amiable et par faveur des fiefs du seigneur Cournoyer. François de Bellefeuille mourut en 1783, à l'âge de 75 ans, laissant huit enfants; Pierre-François, Antoine, Jeanne, Josephte, Louise, Françoise, Joseph et François. La plus jeune des filles épousa, en 1774, Louis-Joseph Le Proust, des Trois-Rivières, et mourut en 1823. Les autres ne laissèrent aucune postérité, sauf Antoine.

ANTOINE DE BELLEFEUILLE

Antoine de Bellefeuille, né le 13 août 1755 à Pabos, dans la Baie des Chaleurs, fils de François de Bellefeuille et de Narie-Josephte Hertel de Cournoyer, est le cadet de la famille. Il s'enrôla dans la marine du roi, en 1775, à l'âge de 20 ans, et s'illustra par sa valeur et son courage lors du siège du fort Saint-Jean par les Américains. Capturé et fait prisonnier, il passa près d'un an en prison. Remis en liberté, il accepta la charge de secrétaire de Sir Henry Hamilton, commandant au poste de Vincennes, qui dut capituler, le 24 février 1779. Antoine de Bellefeuille fut de nouveau emprisonné et passa 18 mois de détention à Willamsburgh. Lors de sa libération, il se dirigea vers New York, d'où il écrivit à son vieux père. Rentré au Canada, on se souvint de ses services comme interprète. Le 9 décembre 1793, le gouverneur Haldimand le nomma grand-voyer du district des Trois-Rivières. Le 5 février 1793, à l'âge de 38 ans, Antoine de Bellefeuille épousa Louise-Angélique Lambert-Dumont, fille du lieutenant-colonel Lambert-Dumond, seigneur des Mille-Isles. Antoine de Bellefeuille mourut dans le manoir qu'il s'était fait construire à Saint-Eustache, près du lac des Deux-Montagnes, le 8 juin 1816, laissant dix enfants, dont plusieurs sont morts assez jeunes, à 18, 23 et 25 ans. Des quatre autres, deux se sont mariés et deux sont entrés en religion.

LOUIS-CHARLES DE BELLEFEUILLE

Louis-Charles de Bellefeuille, né le 12 janvier 1795, fils d'Antoine de Bellefeuille et de Louise-Angélique Lambert-Dumont, est entré au séminaire des Sulpiciens de Montréal, en 1819, à l'âge de 24 ans. Il se consacra à l'évangélisation des amérindiens des lacs Nipissing, Témiscamingue, Abitibi, et des tribus habitant les rives de la Rivière Rouge. Il succomba au typhus qui sévissait à Montréal, en 1838. Il avait 43 ans.

FRANÇOIS-LOUIS DE BELLEFEUILLE

Né le 2 janvier 1797, fils de Louis-Charles de Bellefeuille et de Louise-Angélique Lambert-Dumont, fut ordonné prêtre en 1828, à l'âge de 31 ans, et fut nommé curé de la paroisse de Lavaltrie. Il est mort à Saint-Jacques de l'Achigan, en 1836, à l'âge de 39 ans.

JOSEPH DE BELLEFEUILLE

Né le 16 août 1803, à Saint-Eustache, fils de Louis-Charles de Bellefeuille et de Louise-Angélique Lambert-Dumont. Il étudia le notariat et fut admis à la pratique en 1828, à l'âge de 25 ans seulement. Joseph de Bellefeuille s'est marié le 10 juin 1830 à Marie Leprohon, dont il eut trois enfants; Joseph-Édouard, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusa-

lem; Caroline-Angélique, qui épousa le lieutenant-colonel Charles-Eugène Panet; Charles Henri, fermier-éleveur, qui s'installa à Saint-Eustache.

EUSTACHE-ANTOINE DE BELLEFEUILLE

Fils de Louis-Charles de Bellefeuille et de Louise-Angélique Lambert-Dumont; marié le 23 juillet 1823, à Williamstwon, à Marguerite MacGilles, fille de Duncan MacGilles, écuyer, l'un des anciens associés de la Compagnie du Nord-Ouest, et de Marie Kuhn. Eustache-Antoine de Bellefeuille était doué d'un beau talent oratoire. Il fut nommé lieutenant-colonel et sous-adjudant général des forces militaires du Bas-Canada. Il est mort en 1836, laissant cinq enfants; Eustache, Marc-Antoine, Joseph, mort en bas âge, le lieutenant-colonel Charles-Louis-Auguste, Marie-Antoinette, décédée au berceau, et Marguerite-Angélique, qui épousa le lieutenant-colonel de Lotbinière-Harwood, co-seigneur de Vaudreuil.

LE COLLÈGE DE BATHURST

Le collège du Sacré-Coeur, de Bathurst, fondé par les Pères Eudistes, a d'abord vu le jour à Caraquet, en 1889, grâce à l'initiative du Père Lebastard et à la générosité du curé, Monseigneur Allard. Celui-ci avait gratuitement offert son presbytère pour abriter la première génération d'étudiants. Le collège progressa rapidement. Il fallut faire des agrandissements successifs et construire une chapelle. En 1915, un violent incendie réduisit tout en cendres. En 1921, en attendant de rebâtir à neuf, le collège fut temporairement transféré à Bathurst-Est. En 1927, les bâtiments deviennent encore la proie des flammes. C'est alors que les Eudistes décidèrent de se doter d'une bâtisse neuve et fonctionnelle. Reconstruit et établi définitivement à Bathurst-Ouest, sur un promontoire, le collège du Sacré-Coeur connut une nouvelle prospérité. Il reçut une première charte provinciale, octroyée le 19 mars 1900, et amendée le 21 avril 1920, avec le titre d'Université. Les Eudistes ont érigé, sur la propriété adjacente au collège, un Juvénat de recrutement. D'abord réservé aux garçons, le collège du Sacré-Coeur est devenu mixte lors de son acquisition par le gouvernement.

L'amiral Edward Boscawen, sans pitié pour les Acadiens

L'amiral Edward Boscawen, vicomte de Falmouth, troisième fils de Hugh Boscawen, premier vicomte de Falmouth, est né le 19 août 1711. Devenu chef d'escadre de toute l'Amérique du Nord, en 1755, il fut sans pitié pour les Acadiens. Sa froide cruauté lui valut même la condamnation de certains de ses propres pairs.

En 1726, à l'âge de quinze ans seulement, Edward Boscawen entre dans la marine comme enseigne, à bord du navire de guerre *Le Superbe*, et devient, en 1732, lieutenant à bord du *Hector*, puis du *Namur*. Fait capitaine de vaisseau, en 1738, à l'âge de 27 ans seulement, il prend le commandement du *Shoreman*, un bâtiment de vingt canons, et fait la campagne des Indes occidentales. En 1740, Boscawen se signale à Porto-Bello et, l'année suivante, au siège de Carthagène, où il surprend et détruit une batterie durant la nuit. En 1744, Boscawen commande le *Royal Sovereign*, puis le *Namur* en 1745. L'année suivante, on lui confie le commndement suprême des Indes occidentales. En 1754, il devient membre du bureau des commissaires de l'amirauté britannique. Élevé au rang de vice-amiral, en 1755, il reçoit la charge de chef d'escadre de toute l'Amérique du Nord. En 1757, à titre de commandant en chef de Portsmouth, il signe l'ordre de pendaison de l'amiral Bying. D'ores et déjà, Boscawen a solidement établi sa réputation d'homme froid et dur, qui ne se laisse jamais détourner par des sentiments humanistes.

En 1758, élevé au rang d'amiral, Boscawen est placé à la tête des flottes dirigées contre la forteresse française de Louisbourg, en Acadie. En 1759, il est commandant en chef des forces navales dans la Méditerranée. En 1760, il est à la tête des forces de l'amirauté britannique dans la baie de Quiberon. Il meurt en pleine action et en pleine gloire, le 10 janvier 1761, à l'âge de 50 ans seulement.

Le 8 juin 1755, en pleiner paix entre la France et l'Angleterre, le vice-amiral Boscawen, à la tête d'une escadre de douze vaisseaux

de ligne, encercla en mer trois navires de la flotte de l'amiral Dubois de la Motte, *L'Alcide*, le *Lys* et le *Dauphin*. Le capitaine-commandant de l'*Alcide*, prenant son porte-voix, cria au capitaine du *Dunkirk:*

- Sommes-nous en paix ou en guerre?
- En paix, lui est-il répondu.
- Quel est le nom de votre amiral?
- Edward Boscawen.
- Je le connais, comme l'un de mes amis. Et vous, commandant, votre nom?
- Capitaine Hocquart.

Aussitôt, le *Dunkirk* arma ses canons et fit feu en direction de l'*Alcide*, qui reçut un ouragan de fer sur son pont, plein de marins et de soldats. Le *Dauphin*, grâce au brouillard, réussit à s'échapper. Tous les prisonniers des deux navires français, du capitaine au mousse, furent dénudés, de façon humiliante, et fouillés par les capitaines anglais eux-mêmes, au milieu de sarcasmes et d'insultes.

Le 16 juin, Boscawen écrit à sa femme: «Commencer ainsi la guerre entre deux nations, sans ordre absolu, ni déclaration, me donne parfois fort à réfléchir. D'aucuns me blâmeront sûrement, mais comme il s'agit d'agression, un plus grand nombre me louera. Je sais que ce que j'ai fait est conforme à l'esprit de mes ordres, agréable à Sa Majesté, au ministre et à la majorité du peuple anglais». Du 8 juin au 1er septembre 1755, l'escadre de Boscawen prit deux autres vaisseaux de 64 canons, cinq goélettes, trois lougres, un grigantin, neuf senauts et six flûtes. Le 7 avril, à son départ de Plymouth, Boscawen avait reçu, outre des instructions secrètes portant la signature du roi, une lettre du secrétaire d'État Robinson, datée de la veille, laquelle a disparu, et une circulaire adressée à tous les gouverneurs britanniques, leur enjoignant de s'aboucher avec lui en vue de la défense de leur province respective. Le 8 juillet, Boscawen entrait en rade de Halifax avec ses prises. Le 14, il réunit le Conseil en présence du contre-amiral Mostyn, arrivé le 11 du mois. Le 28 juillet, le Conseil, après avoir pris connaissance du Mémoire juridique de Jonathan Belcher, décida la déportation des Acadiens et la confiscation de tous leurs biens. Le 11 octobre 1755, on annonce la fin de la tragédie. Boscawen fait appareiller le 19 octobre et arrive à Plymouth le 26 novembre, porteur des dépêches de Charles Lawrence.

De concert avec l'amiral Hawkes, Boscawen s'apprête à participer à la rafle, en temps de paix, de centaines de vaisseaux français, prises illégales, sur lesquelles il prélève sa part de butin, comme dans celles de l'*Alcide* et du *Lys*, comme aussi des terres enlevées aux Acadiens. Le 9 mai

1758 arrive à Halifax la flotte de Boscawen qui ajoute ses 23 vaisseaux à l'escadre du contre-amiral Hardy, lequel bloquait Louisbourg depuis le 5 avril, avec 8 navires et deux frégates. L'escadre du comte Des Gouttes avait pénétré dans la rade avec cinq navires, quatre flûtes armées et une frégate. «Tant mieux, s'exclamas Boscawen; plus il y aura de vaisseaux français, plus d'en prendrai». Monsieur de Drucour fit demander une place de sûreté, à l'abri des bombes pour les blessés et les malades. Le général Amherst et l'amiral Boscawen refusèrent net. »Leur dessein, dit Drucour, est donc de tuer du monde et d'incendier la ville. Ces gens-là sont de véritables barbares, sans pitié». D'autre part, l'enseigne William Gordon écrit que «pendant l'incendie des casernes, le feu des batteries anglaises redoubla d'intensité. Les Anglais tiraient même sur les victimes qui brûlaient sur les ponts des navires et sur les sauveteurs qui ramaient des quais aux abords; ce fut une scène choquante - *a true shocking vision* - car ces ennemis n'en étaient pas moins des êtres humains». Et l'officier Hamilton ajoute, dans son livre de bord: «Ce spectacle réjouit fort notre chapelain anglican, qui maudissaient tous les papistes français».

Après 48 jours de siège, Amherst et Boscawen allaient de concert attaquer la place par terre et par mer. Le 26 juillet, le gouverneur français, après une réistance héroïque, offrait de capituler; nouveau refus, surtout sur les injonctions de l'amiral Boscawen. Celui-ci, le 1er août, dirige vers l'Angleterre le gros de sa flotte. Mais avant de prendre la mer, il a soin d'organiser tant bien que mal la déportation en masse des Acadiens des îles du Cap-Breton et Saint-Jean, dans de mauvais bâtiments. Les uns coulèrent à fond; les autres débarquèrent les malheureux exilés dans n'importe quel port d'Angleterre et de France.

Boscawen, ce «choeur de chêne», selon l'expression de Hamilton, l'un de ses pairs, n'usa d'aucune humanité pour les Acadiens. En 1759, il viola la neutralité du Portugal en coulant par le fond, dans la baie de Lagos, sept navires français avec son escadre de 14 vaisseaux. Son épitaphe porte cette sentence: «Ci-gît l'amiral Edward Boscawen, qui mourut de la fièvre, en l'an 1761, à l'âge de 50 ans, à Hatchlands, en Surrey, dans la résidence qu'il venait de bâtir aux frais de ses ennemis».

LA MARQUISE DE GUERCHEVILLE, LA PLUS GRANDE DAME PATRONNESSE DE L'ACADIE...

Antoinette de Pons, marquise de Guercheville (1570-1632), dame d'honneur de la reine, seigneuresse de l'Acadie, fut sûrement la plus grande dame patronnesse de la Nouvelle-France, mais aussi la plus intriguante. Ennemie jurée des huguenots, elle fit la vie dure aux Sieurs de Mont, de Poutrincourt et de Biencourt, leur reprochant d'être les «ennemis de la vraie religion». Elle n'hésita pas à financer de ses propres deniers l'envoi de missionnaires en Acadie, dans le but de contrer toute possibilité d'implantation de la Réforme en Nouvelle-France, qu'elle voulait exclusivement catholique romaine.

Fille d'Antoine de Pons, comte de Marennes, et de Marie de Montchénu, née en 1570, Antoinette de Pons épousa d'abord Henri de Silly, seigneur de LaRoche-Guyon, damoiseau de Commercy, chevalier des ordres du roi, qui mourut le 3 juillet 1591, lui laissant un fils, François, tué par les protestants au siège de la Rochelle, en 1628. Ensuite, Antoinette épousa Charles du Plessis, marquis de Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise, marquis de Guercheville, baron de Montlouet et de Galardon, premier écuyer de la petite écurie du roi, gouverneur de Metz en 1604, puis de Paris. Il se trouvait, le 13 mai 1610, en face de Henri IV, dans le carosse, lorsque Ravaillac commit son crime, et décéda le 16 octobre 1620. Leur fils, Roger du Plessis, né en 1598, fut l'ami d'enfance de Louis XIII. En 1620, il épousa Jeanne, fille du maréchal de Schomberg, faisant partie de la «Société de messieurs et dames pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France». Il mourut le 1er avril 1674. Vivement éplorée par la mort de son fils lors du siège de La Rochelle par les protestants, et décidée à implanter la «vraie religion», la marquise protégea Bernard de Palissy, vendit tous ses diamants pour soutenir financièrement Henri IV dans ses guerres et équiper ses troupes. Elle fut aussi la bienfaitrice des Jésuites et de Samuel de Champlain. Elle se mit sous la direction spirituelle du Père Coton, confesseur du roi et conseiller de celui-ci pour les projets de colonisation en Acadie.

En 1610, avant le départ présumé des pères Biard et Massé pour l'Acadie, la marquise de Guercheville organisa à la Cour une souscription qui lui permit d'acheter, pour la somme de 4,000 livres, la part de la cargaison appartenant aux calvinistes dieppois, Duchesne et Desjardins, mandataires des dirigeants protestants de l'Acadie. Malheureusement, c'est dans cette année-là même que fut assassiné Henri IV. Cette calamité eut des suites funestes pour la lointaine et faible colonie de la Baie Française. L'intrigue et la violence qui remplacèrent, sous Marie de Médicis et son sous-ministre Concini, la politique conciliante du roi défunt, vinrent troubler jusqu'aux humbles cabanes de Port-Royal, et amenèrent leur ruine.

Dès que l'intriguant ministre Concini fut au pouvoir, les Jésuites, par son influence, forcèrent Monsieur de Poutrincourt à les recevoir dans son établissement, en qualité de missionnaires. Les associés de Poutrincourt étaient huguenots. Ils avaient des préjugés contre les Jésuites, qu'ils regardaient comme les fauteurs de la Ligue et de l'assassinat de Henri IV. Ils préférèrent se retirer de la Société plutôt que de consentir à les admettre dans la colonie. C'était, au fond, ce que souhaitait la marquise de Guercheville qui en profita pour se déclarer la protectrice de la colonie. Le 11 janvier 1611, la marquise forma un capital dont le revenu servirait annuellement à l'entretien des missionnaires qu'elle voulait installer en Acadie. Dans le cours de l'année 1611, elle consent à faire un nouveau versement personnel entre les mains du Sieur de Poutrincourt, soit un millier d'écus pour la cargaison d'un navire dont elle exige le partage des profits d'échange. Ce fut alors qu'elle reçut du Sieur de Monts «la cession de tous ses droits, actions et prétentions sur la Nouvelle-France». Cette transaction fut confirmée par lettres patentes royales, qui la mirent en possession de toutes les régions comprises entre le 40° et le 46° parallèles, à l'exception de la seigneurie de Port-Royal. Le fils de Poutrincourt fut obligé, peu de temps après, de conclure avec la marquise un arrangement par lequel la subsistance des missionnaires devait être prise sur les produits de la pêche et même de la traite des fourrures, ce qui, selon Lescarbot, ôtait à cux qui auraient eu la volonté d'aider à la réussite de l'entreprise, le moyen d'y prendre part. «S'il fallait donner quelque chose, ajoute Lescarbot, c'était à Poutrincourt et non aux Jésuites. Il fallait premièrement aider à établir la colonie, sans laquelle l'Église ne peut être».

Les profits que donnaient les

pelleteries se trouvèrent ainsi en partie absorbés pour le soutien des Jésuites, au préjudice de Port-Royal. Les dissensions ne tardèrent pas à éclater. Elles furent portées au point que les Jésuites, agissant au nom de leur puissante protectrice, firent saisir les vaisseaux de Poutrincourt, et causèrent des emprisonnements et des procès qui le ruinèrent, et qui réduisirent les habitants de Port-Royal, auxquels il ne put envoyer de provisions, à vivre de glands et de racines tout un hiver.

«Après avoir épuisé les ressources de Poutrincourt, écrit F.X.Garneau, la marquise de Guercheville chercha à établir les Jésuites ailleurs, laissant Port-Royal sortir de l'abîme comme il le pourrait. Champlain fit tout ce qu'il put pour engager la marquise à s'associer avec le Sieur de Monts, mais elle refusa parce que ce dernier était calviniste. Au reste, les Jésuites voulaient former en Acadie un établissement semblable à celui qu'ils avaient dans le Paraguay, dont ils possédaient un contrôle absolu.

En mars 1612, le Père Massé exposait à la marquise, par missive, l'intolérable situation des Jésuites à Port-Royal, l'assurant que leur seul espoir reposait sur sa générosité. Le Père Massé précisait qu'il y avait urgence d'acheter cette seigneur, «pour la soustraire aux ennemis de la vraie religion», ou de fonder ailleurs un établissement indépendant. Cette proposition détermina la marquise de Guercheville à prendre d'abord l'avis de certains personnages, intéressés à l'avenir des missions acadiennes, et aussi à faire sans retard le choix d'un site plus rapproché du groupement des tribus sauvages. La marquise fait donc fréter *La Fleur-de-Mai,* un bâtiment de cent tonneaux, dont elle confie le commandement à l'un de ses favoris, du parti des catholiques, le Sieur de la Saussaye, muni de lettres patentes royales, chargé de créer le nouvel établissement.

En mars 1613, le voilier part de Honfleur avec trente personnes à bord, parmi lesquelles le Père Quentin et le Frère Gilbert du Thet, jésuites. «Pour favoriser l'entreprise, écrit Monsieur Lauvrière, le roi a donné quatre tentes ou pavillons, des armes et des munitions de guerre. La Saussaye alla prendre les Jésuites, à Port-Royal, et se dirigea vers la rivière Pentagouet (Penobscot), que le Père Biard avait explorée l'année précédente. Au passage à Port-Royal, le 12 mai 1613, La Saussaye s'empare de toutes les réserves et provisions, même des ornements d'église donnés par la reine. On embarque les Pères Biard et Massé et leurs domestiques, et l'on s'en va fonder, à l'île des Monts-Déserts, un établissement

rival qu'on appelle Saint-Sauveur. Les Jésuites comptaient y créer un nouveau Paraguay. Leur espoir fut vite déçu par le coup de main du capitaine anglo-américain Samuel Argall». Il faut expliquer que l'Angleterre réclamait le pays jusqu'au 45° degré de latitude septentrionale, c'est-à-dire, en remontant au nord, jusque dans le coeur de l'Acadie. La France, au contraire, prétendait que ses propres possessions descendaient au sud, jusqu'au 40° degré. Il résultait de ce conflit que, tandis que La Saussaye se croyait dans les limites de la Nouvelle-France, les Anglais pensaient qu'il était sur leur territoire. Pour soutenir leur prétention, le capitaine Argall, de la Virginie, résolut d'aller les déloger. Il y était excité à la fois par l'espoir de faire un riche butin, et par ses préjugés contre les catholiques, auxquels il attribuait la ruine de son co-religionnaire Poutrincourt. Argall parut tout à coup devant Saint-Sauveur avec un vaisseau de quatorze canons, et jeta l'épouvante parmi les habitants, qui étaient sans défense, et qui le prirent d'abord pour un corsaire. Le frère Gilbert du Thet voulut résister; il fut tué. L'établissement fut facilement enlevé et livré au pillage. Tout fut saccagé.

Pour légitimer cet acte de piraterie, car c'en était un, assurément, Argall déroba la commission de La Saussaye, et fit semblant de les regarder, lui et les siens, comme des gens sans aveu. Peu à peu, cependant, il parut se radoucrir, et il proposaà ceux qui avaient un métier de le suivre à Jamestown, en Virginie, d'où, après avoir travaillé un an, ils seraient rendus à leur patrie. Une douzaine d'hommes acceptèrent cette offre. Les autres, avec La Saussaye et le Père Masse, préférèrent se risquer sur une frêle embarcation pour atteindre La Hève, où ils trouvèrent un bâtiment de Saint-Malo qui les ramena en France. Ceux qui s'étaient fiés à la parole d'Argall furent bien surpris, en arrivant à Jamestown, de se voir jeter en prison et traiter comme des pirates. Ils réclamèrent en vain l'exécution du traité conclu avec lui. Ils furent condamnés à mort et exécutés. Argall, qui n'avait pas songé que la soustraction de la commission de La Saussaye aurait des conséquences aussi graves, ne crut pas devoir pousser la dissimulation plus loin. Il remit cette commission au gouverneur, Sir Thomas Dale, et avoua tout.

Ce document et les renseignements puisés dans le cours de l'affaire, engagèrent le gouvernement de la Virginie à chasser les Français de tous les points qu'ils occupaient au sud de la ligne du 45° parallèle. Une escadre de trois vaisseaux fut mise sous les ordres d'Argall pour exécuter cette résolution, et les prisonniers de Saint-

Sauveur y furent embarqués avec le Père Biard, qu'on accusa ensuite, à tort sans doute, d'avoir servi de pilote aux ennemis à Port-Royal, par haine de Biencourt, qui en était gouverneur, et avec lequel il avait eu des difficultés en Acadie. La flotte anglaise cingla vers Port-Royal, où elle ne trouva personne, tout le monde étant aux champs, à deux lieues de là. En moins de deux heures, tout fut réduit en cendres, y compris le fort. En vain le Père Biard voulut persuader les habitants de se retirer avec les Anglais, leur disant que leur chef ruiné ne pourrait plus les soutenir, ils repoussèrent ses conseils avec hauteur, et l'un d'eux leva même une hache sur le Jésuite, en l'accusant d'être la cause de tous leurs malheurs. C'était la troisième fois que Port-Royal était détruit par divers incidents, mais cette fois la destruction était complète. Une grande partie des habitants se dispersèrent dans les bois ou se mêlèrent aux indigènes. D'autres gagnèrent Québec, l'établissement que Champlain avait fondé sur le fleuve Saint-Laurent

Le 18 octobre 1613, l'amiral de Montmorency se plaignit au roi d'Angleterre des déprédations inexplicables du capitaine Argall en une habitation française d'Amérique, où des hommes furent tués et des prêtres molestés, et réclama, outre une forte indemnité de 100,000 livres, une délimitation loyales des frontières de la Virginie. Cette plainte fut transmise à la Couronne d'Angleterre par Sir Thomas Edmonds, le 21 octobre 1613. Le même jour, la marquise de Guercheville insiste auprès du Secrétaire d'État, Sir Ralph Winwood, sur le dommage qui lui avait été causé et sur le prompt rapatriement des prisonniers français, indûment retenus en Virginie. Le 12 décembre 1613, Sir Edmonds informe Sir Winwood que la reine régente a insisté d'une manière pressante sur la nécessité d'une prompte réparation pour les dommages causés. Le Secrétaire d'État anglais se contenta se contenta de répondre à l'ambassadeur français, Monsieur des Buisseaux, que le vaisseau de la marquise de Guercheville étant, d'après Argall, dans le territoire concédé à la Virginie, il n'y avait pas lieu de lui accorder de dédommagement. Tout ce que la marquise put obtenir fut le renvoi de son navire et des derniers prisonniers de Virginie. Dès lors, on eût dû comprendre, en France, combien il est important de fixer les frontières d'un rival qui les déplace au gré de ses intérêts et de ses désirs. Le gouvernement français n'avait pris aucun intérêt direct à la colonie ravagée. La Cour de la régente, livrée aux cabales et aux factions des grands, qui finirent par se soulever et par mettre la monarchie en péril, ne songea

point à venger la cause des pauvres colons d'Acadie, et à punir les actes de piraterie d'Argall. Quant à Poutrincourt, n'ayant pas assez d'influence auprès de Marie de Médicis pour espérer qu'elle se chargeât de la défense de ses intérêts, n'avait fait aucune démarche d'elle. Il s'était contenté d'adresser à l'amirauté de Guyenne des plaintes inutiles contre le Père Biard. La marquise de Guercheville envoya La Saussaye à Londres, pour demander réparation des dommages qui lui avaient été faits contre le droit des gens. Elle reconnut alors, dit-on, mais trop tard, la faute qu'elle avait commise en ne laissant pas l'Acadie au Sieur de Poutrincourt, comme Champlain le lui avait conseillé, faute que celui-ci rejette indirectement sur le Père Cotton, confesseur de Louis XIII. Entraînée par un faux zèle, la marquise croyait qu'il n'y avait pas de sûreté à confier à un calviniste la direction d'un établissement dont le but, à ses yeux, était principalement de répandre la foi catholique parmi les sauvages.

En 1627, la marquise, à la demande du Père Noyrot, cédait à la Compagnie des Cent Associés ses droits sur la colonie et se faisait inscrire comme membre de la Compagnie pour la somme de 1,000 écus.

La marquise mourut à Paris en 1632, au moment où le cardinal Richelieu obtenait la restitution de la Nouveller-France à la Couronne française.

Quant au Sieur de Poutrincourt, ruiné et brisé par tous ces malheurs, il abandonna pour jamais l'Acadie et rentra en France. Il s'enrôla dans l'armée et alla se faire tuer au siège de Méry-sur-Seine, qu'il avait été chargé de prendre lors des troubles qui avaient éclaté à l'occasion du mariage du roi.

Le Sieur de Poutrincourt, selon François-Xavier Garneau, doit être regardé comme le véritable fondateur de Port-Royal et de l'Acadie elle-même, dont sa persévérance assura l'établissement. La destruction de Port-Royal n'amena pas l'abandon de toute la province. L'Acadie continua toujours d'être occupée, sur un point ou sur un autre, par la plupart des anciens colons, auxquels vinrent se joindre de nombreux aventuriers.

LE CAPITAINE JOHN DOUCETT et le serment d'allégeance

John Doucett, né vers 1670 et mort le 19 décembre 1726, fut capitaine de garnison, administrateur et lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Il fut obsédé par son désir d'amener les Acadiens à signer un serment d'allégeance sans réserve à la Couronne anglaise.

Le capitaine John Doucett, par son nom, semble révéler une origine française et huguenote, bien qu'aucun document n'ait été trouvé pour le prouver. Le 28 août 1717, le gouverneur Philipps lui octroya une commission de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. John Doucett arriva à Annapolis (ancien Port-Royal) le 8 novembre 1717. Une semaine plus tard, il écrit au Secrétaire des Colonies: «J'ai adressé aux gens du voisinage une sommation les enjoignant de signer l'un des papiers ci-inclus; s'ils le font, je leur promets même protection et même liberté qu'aux autres sujets de Sa Majesté; sinon, je ne pourrai nullement autoriser leurs bateaux à franchir ce fort pour trafiquer ou pêcher sur la côte. Sur quoi, les habitants rédigèrent le serment ci-inclus». A la formule d'un serment d'allégeance inconditionnel, les Acadiens substituèrent ces conditions: la faveur de pourvoir aux moyens de les protéger contre les tribus indiennes, toujours prêtes à les molester, et la promesse de ne prendre les armes ni pour les Anglais, ni pour les Français. C'était le fameux serment de neutralité. Le 12 mars 1718, Doucett écrivait aux habitants des Mines: «Si vous ne signez pas le serment d'allégeance, je serai obligé de vous interdire tout commerce, tant avec les sujets britanniques qu'avec les Français du Canada et du Cap-Breton. Il vous faut devenir sujets du roi de Grande-Bretagne et rester au pays, ou sujets du roi de France et quitter cette province».

En 1719, John Doucett se plaint au gouverneur de Louisbourg que «la présence des Français est d'un grand dommage pour Sa Majesté, car ils empêchent de garnir les plantations avec de bons sujets anglais et protestants». Monsieur de Vaudreuil venait justement de lui adresser le reproche «de refuser aux Acadiens leurs passeports et la liberté d'emmener leurs bestiaux et leurs meubles».

A nos lecteurs et amis

• Nous sommes constamment à la recherche de textes, d'articles et de documents concernant l'histoire de l'Acadie et des familles acadiennes. N'hésitez pas à nous communiquer vos articles. Nous les publierons avec plaisir. Ils profiteront ainsi à l'ensemble des lecteurs et des amis de la revue. Merci! Prière d'adresser vos envois aux soins de Florian Bernard.
Case postale 503, MAGOG, Qué. Canada J1X 4W3

****

Société historique Le Marigot

Fondée en 1977, la Société historique Le Marigot, de Longueuil, s'attache à l'histoire du Québec, en général, et à celle de Longueuil et de la rive sud de Montréal, en particulier. Elle publie un bulletin périodique, de même que des cahiers thématiques, des brochures, des répertoires généalogiques et des livres d'histoire. Elle tient aussi des conférences et des expositions. La cotisation annuelle est de 12$.

440 Chemin Chambly, Longueuil, Qué. J4H 3L7
Tél: (514) 667.4573

****

ACTUALITÉS HISTOIRE QUÉBEC

Revue illustrée publiée 5 fois par année par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec. L'abonnement annuel de 20$ comprend également un numéro spécial, sous la forme d'une revue thématique.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU QUÉBEC
Case postale 1000, succursale M, Montréal, Qué.H1V 3R2

****

Les Cahiers du Grenier

Revue du patrimoine de Sainte-Angèle-de-Mérici; nombreux articles illustrés de photographies ayant trait à la petite et à la grande histoire, de même qu'à la généalogie des familles de cette région du Québec. Revue de belle tenue, au graphisme impeccable, publiée trois fois par année. Renseignements: Le Patrimoine de Sainte-Angèle inc, 23, rue de la Fabrique, Case postale 11, Sainte-Angèle-de-Mérici, Qué. GOJ 2HO.

****

La Seigneurie de Lauzon

Bulletin de la Société d'histoire régionale de Lévis; articles consacrés à l'histoire de la grande région de Lévis, autrefois connue sous le nom de Seigneurie de Lauzon. L'abonnement est compris dans le coût d'adhésion à la Société, $15 par année. Renseignements: Société d'histoire régionale de Lévis, 9 rue Monseigneur Gosselin, Lévis, Qué. G6V 5K1.

****

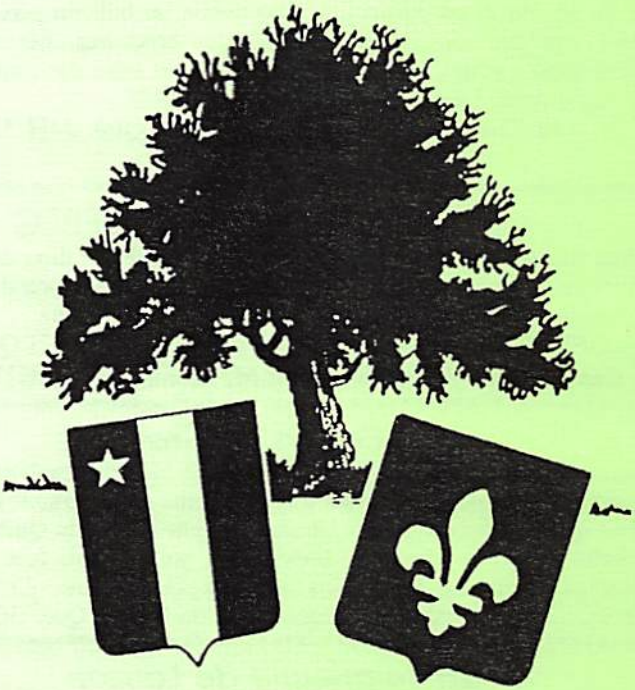

Héritage Acadien

REVUE D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

Case postale 503, Magog, Qué. J1X 4W3

10 numéros par année

ABONNEMENT ANNUEL: 35$ - ÉTATS-UNIS: 45$

Règlements au nom de Florian Bernard